

Flash info des magistrats de la jeunesse

Novembre 2025

A vos agendas !

Rencontres de la justice des mineurs – Edition 2025



La prochaine édition des Rencontres de la justice des mineurs se déroulera le **mercredi 26 novembre 2025** à la **Cité internationale universitaire de Paris** (Maison internationale).

Cet évènement est organisé par la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ), en collaboration avec la direction des affaires criminelles et des grâces (DACG) et les autres directions du ministère de la Justice (DSJ, DACS, DAP), le secrétariat général et les écoles de formation (ENPJJ, ENM, ENG, ENAP).

Cette journée s'adresse à l'ensemble des magistrats du siège et du parquet, aux attachés de justice, aux greffiers et directeurs de services de greffe, à tous les agents de la protection judiciaire de la jeunesse et aux formateurs de l'ENPJJ, ainsi qu'aux professionnels des directions interrégionales des services pénitentiaires. Jusqu'à 300 participants sont attendus.

Outre une **présentation générale de l'actualité des directions du ministère**, ces Rencontres permettront d'aborder **plusieurs thématiques** dont la santé mentale des mineurs, la construction des parcours d'insertion de la PJJ, la prévention de la délinquance, les circuits de partage d'information au sein des juridictions, et la **thématique de la prostitution des mineurs**.

Vous avez jusqu'au **vendredi 14 novembre** pour vous inscrire, en cliquant sur le lien suivant : [INSCRIPTION](#).

Rencontres territoriales de la protection de l'enfance – Edition 2025

La prochaine édition des Rencontres territoriales de la protection de l'enfance se déroulera les **mardi 2 et mercredi 3 décembre 2025** au **Hub Expo & Congrès de Louviers** (Eure).

Cet évènement, organisé par idealCO, est porté par la Communauté protection de l'enfance, au sein de laquelle la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) occupe une place essentielle.

Cette édition portera sur la thématique suivante : « **Protection de l'enfance : défis collectifs d'aujourd'hui, réussites de demain** ». Cet évènement sera l'occasion d'échanger autour de problématiques prégnantes du quotidien des professionnels de la protection de l'enfance, telles que les compétences parentales et le soutien à la parentalité, les structures de demain et les nouvelles modalités d'accompagnement, la protection de l'enfance et la société civile, les défis éducatifs face aux réseaux sociaux, ou encore l'engagement professionnel. La journée se conclura par une séance plénière dédiée aux **évolutions sociétales et aux changements de la jeunesse** d'aujourd'hui. Le programme détaillé est accessible via le lien ci-contre : [Programme | RTPE 2025](#).

Pour s'inscrire, il vous suffit de cliquer sur le lien ci-contre : [Inscription | RTPE 2025](#).

A écouter !



Nouveaux podcasts à écouter d'Emerance Dubas, mis en ligne sur l'audioblog d'Arte

Dans le prolongement de son film « Mauvaises filles » (2022), Emerance Dubas a enregistré **les témoignages de femmes rencontrées lors des projections de son film**. Elle en a tiré cette série documentaire radiophonique en sept épisodes, « Mauvaises filles, des récits de soi », qui dresse **les portraits de ces femmes, de l'après-guerre à nos jours**. On y découvre le quotidien des internats de rééducation pour filles et des parcours de vie douloureux. Yolande, Fatima, Véronique, Janine, Gabrielle, Josette, Françoise et Roselyne racontent les traces que ce système répressif a laissées en elles. Des récits bouleversants qui rendent compte des violences familiales et institutionnelles subies, mais aussi de leurs actes de résistance.

Vous pouvez retrouver ces podcasts en cliquant via le lien suivant :
<https://audioblog.arteradio.com/blog/250773/podcast/251197/episode-1-7-yolande>

Publications



Étude sur la santé des jeunes suivis par la protection judiciaire

Les jeunes suivis par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) représentent une population particulièrement vulnérable, tant sur le plan de la santé somatique que psychologique. **Or la dernière étude nationale sur le sujet date de plus de 20 ans.** Pour mieux connaître l'état de santé des jeunes, identifier les profils des jeunes les plus fragiles et établir des comparaisons avec la population générale, la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) a lancé **une nouvelle étude sur la santé des jeunes suivis au pénal.**

Cette étude a été cofinancée par la DPJJ, la direction générale de la santé (DGS) et la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca). La responsabilité scientifique de l'étude a été confiée à l'Observatoire régional de santé Île-de-France. L'enquête de terrain a été réalisée par Verian dans les directions interrégionales Île-de-France-Outre-mer, Grand-Nord et Sud-Ouest.

Pour plus d'informations cliquez [ici](#)



Publication du rapport d'activité 2024 de la mission nationale mineurs non accompagnés

L'année 2024 a été marquée par une **diminution significative des décisions judiciaires confiant des mineurs non accompagnés (MNA)** aux services de l'aide sociale à l'enfance des conseils départementaux. Cette tendance contraste fortement avec l'année 2023, au cours de laquelle la mission nationale mineurs non

accompagnés (MMNA) avait enregistré le nombre le plus élevé de décisions de placement de MNA depuis sa création.

Les données enregistrées par la MMNA confirment une évolution des profils des MNA nouvellement confiés, caractérisée par une stabilisation du nombre et de la proportion de jeunes filles (8,6 % de l'ensemble des MNA) et un rajeunissement des mineurs confiés. La Guinée, le Mali et la Côte d'Ivoire demeurent les pays d'origine des MNA les plus représentés en 2024.

Le rapport annuel d'activité de la MMNA propose **un bilan** de l'année passée et témoigne **d'évolutions sociologiques, politiques et législatives** relatives aux MNA en France. Il présente également **des pratiques inspirantes** mises en œuvre par les départements, la direction de la protection judiciaire de la jeunesse et les associations afin de répondre aux besoins de ces mineurs particulièrement vulnérables.

Vous trouverez le rapport en cliquant sur le lien suivant : http://intranet.justice.gouv.fr/dpjj/docs/DPJJ_RapportMMNA_2024.pdf



Le projet Just Child

Face aux enjeux croissants liés à l'exploitation des mineurs non accompagnés par les réseaux de criminalité organisée, l'Ecole nationale de la magistrature (ENM) a porté, avec l'important soutien de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse, le projet Just Child consacré à l'adaptation de la justice face à ces problématiques en 2024 et 2025. Ce projet, **centré sur la prise en charge des mineurs non accompagnés victimes de réseaux de criminalité organisée**, a eu pour ambition de valoriser la pluridisciplinarité en s'adressant à des professionnels (magistrats, avocats, éducateurs, membres des forces de l'ordre) **venant de toute l'Europe**. L'objectif poursuivi était d'entreprendre une réflexion commune et transversale sur les spécificités de la prise en charge des mineurs non accompagnés victimes de traite, harmoniser les postures professionnelles à l'échelle européenne et valoriser les pratiques inspirantes.

La DPJJ a largement participé aux travaux réalisés dans le cadre de ce projet, dirigeant le Comité scientifique et contribuant, ce faisant, à l'élaboration du contenu des trois séminaires organisés en 2024 et 2025 et des livrables. L'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse a également été impliquée en accueillant

le premier séminaire dans ses locaux au mois de juin 2024. Ces rencontres ont permis de dégager des idées directrices ainsi que des bonnes pratiques venant nourrir les livrables, rendus disponibles à l'issue du projet.

Ainsi, un [guide](#) recensant les pratiques inspirantes mises en œuvre dans les différents pays du consortium concernant la prise en charge des mineurs non accompagnés, et faisant un état des lieux du système judiciaire de protection de l'enfance dans chacun de ces pays, a été élaboré. Ce guide, disponible en anglais, en italien et en français, est accessible en ligne.

En parallèle, cinq vidéos ont été tournées. [Deux fiches](#) exposent les modalités d'utilisation de ces vidéos. La [première](#), à destination des professionnels, constitue un support pédagogique visant à rappeler et harmoniser les postures professionnelles à adopter dans le traitement de ce contentieux délicat et au contact de ce public vulnérable. Les quatre autres ont été pensées pour faciliter la médiation et susciter l'échange avec le mineur. Gardant à l'esprit que les MNA représentent un public divers, de cultures et langues différentes, la vidéo animée, sans recours à la parole, permet de contourner la barrière de la langue. Grâce à des scénarios inspirés d'expériences véritables, la vidéo doit permettre au mineur de s'identifier et de mieux repérer les signes d'alerte de situations d'exploitation. Elle abordent l'exploitation criminelle ([pickpocket dans le métro](#) et [trafic de stupéfiants](#)), l'[exploitation sexuelle](#) et l'[exploitation domestique](#).

Afin d'assurer une appropriation de ces outils par l'ensemble des professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse intéressés, la DPJJ a organisé le 7 octobre 2025 un webinaire de présentation, qui sera prochainement accessible sur son site intranet.



Un guide pour les jeunes et leur famille « Mon Parcours judiciaire »

« Mon Parcours judiciaire » est un guide pour les jeunes et leur famille sous format papier et sous format vidéo, qui a été conçue pour expliquer de manière pédagogique les différentes étapes du processus judiciaire.

Vous pouvez retrouver le format vidéo sur YouTube via le lien suivant : « [Mon parcours judiciaire](#) » : [les étapes pour les jeunes suivis par la PJJ](#)

Pour plus d'infos cliquez ici : [Intranet Justice / DPJJ / Mon parcours judiciaire, un guide pour les jeunes et leur famille](#)

Actualités



Candidatez pour intégrer le vivier d'experts internationaux de la DPJJ

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse prend part à la promotion des valeurs et des principes fondamentaux du système juridique français et contribue à la politique d'aide au développement, notamment en participant à des missions d'expertise et des actions de formation à l'étranger sur le thème de la justice des mineurs. Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la stratégie globale de coopération internationale du ministère de la Justice. Dans le cadre de son action extérieure, en lien avec la délégation aux affaires européennes et internationales du secrétariat général du ministère de la Justice, la direction de la protection judiciaire de la jeunesse peut être sollicitée en vue de développer des **projets de coopération bilatéraux ou multilatéraux, à l'échelle européenne ou internationale**. Les prochains mois devraient à ce titre amener à une sollicitation accrue de la DPJJ à ces fins.

Dans cette perspective, la **DPJJ constitue un vivier d'experts** ayant vocation à être mobilisés à l'occasion de futures **actions de coopération européenne et/ou internationale**. Ce vivier, pour l'instant composé de professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse, aurait vocation à être complété par des **magistrats ayant une connaissance fine de la justice des mineurs, tant sur le plan civil que pénal**. A cette fin, nous avons mis sur pied, en lien avec la DAEI et l'école, [une fiche expert](#) regroupant les éléments d'identification et les domaines d'expertise que devra remplir chaque professionnel candidat.

Il appartiendra aux **professionnels de transmettre par la voie hiérarchique leur candidature** en joignant à cette fiche leur CV reprenant de manière exhaustive leur expérience professionnelle, les langues étrangères éventuellement maîtrisées, les formations suivies (formation initiale et

formation continue) et les formations éventuellement dispensées.

La création d'un CV au format Europass est idéale, et peut se faire au lien suivant : <https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv>. Il convient de préciser que si la maîtrise d'une langue étrangère constitue un atout, de nombreuses actions de coopération se font en français de sorte que des experts uniquement francophones pourront être sollicités.

Les candidatures doivent être transmises à l'adresse suivante : saei.dpjj@justice.gouv.fr avant le 30 novembre 2025.



DIR PJJ Sud-Est : Une nouvelle offre de placement en alternative à la détention des mineurs

Le **comité de pilotage d'ouverture du centre éducatif fermé (CEF)** des Alpes de Haute-Provence, animé par le sous-directeur des missions de protection judiciaire et d'éducation de la DPJJ, s'est déroulé le 8 octobre dernier, en présence de la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Sud-est, des représentants de la DIR Sud-est, de la direction territoriale PJJ Alpes Vaucluse et de l'association gestionnaire ADSEA 04.

Ce **nouvel établissement**, implanté dans la petite commune d'Aiglun, situé à 15 minutes en voiture de Digne les Bains (La Préfecture), 20 kilomètres de Sisteron (04), 55 kms de Gap (05), 65 kilomètres de Draguignan (83), accueille depuis le 15 octobre 2025 des garçons âgés de 15 à 18 ans, et vient renforcer significativement l'offre interrégionale de placement.

Les possibilités d'alternative à l'incarcération s'en trouvent renforcées, avec dorénavant **60 places en CEF réparties en 5 établissements sur le ressort de la DIR Sud-est**.

Le CEF des Alpes de Haute-Provence est le huitième établissement de la PJJ issu du **programme cadre gouvernemental du 27 septembre 2018** visant la création de 20 CEF « nouvelle génération ». Il s'inscrit en conformité avec les exigences **bâtimentaires, géographiques et pédagogiques** définies par la DPJJ au soutien d'une prise en charge de qualité. Il prévoit notamment des **conditions d'accueil des mineurs particulièrement individualisées**, un travail autour des compétences parentales et la mise à disposition d'un espace d'accueil temporaire des familles, des espaces spécifiques dédiés

à chaque moment de la journée en fonction des activités des mineurs et qui garantissent leur sécurité.

L'association a dédié la [page suivante](#) à ce CEF sur son site internet.

Pour toute question, la direction territoriale PJJ Alpes Vaucluse peut être contactée au 04 86 19 46 26.

Direction de publication : Thomas LESUEUR

Contact : dpjj-sdmpje@justice.gouv.fr

[Rendez-vous sur l'intranet](#)